



le Conseil général proche de vous

Enfance

La Protection Maternelle et Infantile au quotidien

Le Conseil général assure des missions variées pour la protection et la santé de la mère et de l'enfant et participe à la prévention de la maltraitance des mineurs. Une équipe pluri-disciplinaire intervient quotidiennement sur le département.

Le Conseil général participe au financement des travaux pour la création et l'aménagement des crèches et des haltes-garderies. Ces structures reçoivent aussi une aide au fonctionnement pour le recrutement de personnel qualifié, et une allocation liée à la présence des enfants. Des aides sont également apportées aux centres de loisirs sans hébergement. Ainsi en 2006, 31943€ ont été versés pour l'investissement et 103748€ pour le fonctionnement de ces établissements.

Le temps d'avant...

L'accès à une contraception anonyme et gratuite est assuré au centre médico-social de Mende. Elle concerne essentiellement un public de jeunes. Cette consultation est aussi un lieu d'écoute et d'accompagnement.

Le temps de la grossesse

Des consultations prénatales et des séances de préparation à la naissance sont proposées par la sage-femme ainsi que des visites et d'éventuelles aides à domicile. Elle intervient au sein d'un réseau qui se structure avec la médecine libérale et le secteur hospitalier.

Le temps de la petite enfance

Dès la naissance, un accompagnement peut être proposé en consultation de nourrissons et par les infirmières

Retrouvez-nous sur
lozere.fr

puéricultrices à domicile pour venir en aide aux parents. Des professionnels spécialisés peuvent aussi soutenir des familles en difficultés passagères.

Dès la **rentrée en maternelle**, le petit élève bénéficie d'un bilan médical complet en présence de ses parents : tests sensoriels de dépistage de déficit auditif ou visuel, test de langage, tests psychomoteurs, examen somatique.

Le temps de l'accueil de l'enfant et de la reprise du travail

Le Conseil général soutient depuis longtemps toutes les actions de développement qualitatif et quantitatif pour l'accueil des enfants : assistants maternels ou structures collectives. On dénombre en Lozère **313 assistants maternels agréés** et **9 structures (crèches, haltes-garderies)**.

Les parents trouvent auprès du service PMI des réponses à leurs questions : quel mode de garde choisir, quels sont les assistants maternels de mon secteur, quel contrat de travail établir et avec quelle rémunération...

Des réponses sont aussi apportées aux assistants maternels concernant le droit du travail.

Des animations sont proposées aux assistants maternels comme les rencontres «à petits pas» durant lesquelles l'éducatrice de jeunes enfants favorise les échanges entre des professionnels et les enfants accueillis autour de jeux ou d'activités manuelles ou artistiques.

L'éducatrice de jeunes enfants et les médecins accompagnent les crèches et les centres de loisirs sans hébergement dans leur fonctionnement quotidien.

D'autres actions sont développées par le service PMI :

- «Roule-Bonhomme» : lieu d'échanges et de rencontres de parents et leurs enfants avec une équipe du service.
- Le massage du nourrisson qui favorise la rencontre entre la maman et son nouveau-né dans une approche sensorielle.

